Déclaration préalable du SE-Unsa des Landes

à la CAPD du 26 mars 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et messieurs membres de la CAPD,

Nous voici dans notre deuxième semaine de confinement pour faire face à la grave crise sanitaire que nous traversons.

Face à cette situation inédite, nos collègues se sont jetés, parfois à corps perdu dans ce nouveau défi qui leur est lancé, à savoir maintenir à distance un lien avec les élèves et leurs familles.

Et il s'agit bien d'un véritable défi tant les obstacles techniques ou qui relèvent des injonctions contradictoires, légions depuis le début de la crise, les mettent en difficulté. La fracture numérique au sein de notre société est aussi un écueil auquel se heurtent nombre de nos collègues.

Les directeurs notamment, se retrouvent en première ligne. Ils doivent quotidiennement gérer les relations avec les familles et les municipalités, les injonctions institutionnelles aléatoires tout en veillant à la mise en place de la continuité pédagogique dans leur école (et sont parfois elles/eux-mêmes parents d'enfants confinés à domicile). Pour le SE-Unsa, cette situation met une fois de plus, de façon criante, un coup de projecteur sur le rôle indispensable de ces personnels. En dépit de leur sentiment de ne pas être reconnu à la hauteur de leur investissement par l'Institution, ils continuent à faire face contre vents et marées. Aussi, il n'est pas raisonnable d'exiger toujours plus d'eux.

Une fois la crise passée, il y aura urgence à rouvrir le chantier de la direction d'école au Ministère. Le SE-Unsa, comme il le fait depuis longtemps déjà, continuera de porter ce dossier pour que les directeurs d'école soient enfin reconnus comme de véritables professionnels de terrain.

Concernant l'accueil des enfants des personnels soignants, au SE-Unsa, nous avons bien conscience que cette solidarité est nécessaire, mais comme nous n'avons eu de cesse de le rappeler à notre Ministre, elle ne peut relever que de l'engagement individuel de chacun. C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vos propos précisant clairement que cet appel au volontariat ne pourrait en aucun cas faire l'objet d'une obligation ou de reproche.

Petit à petit, nous constatons que cet accueil s'organise. Pour le SE-Unsa, il est impératif qu'il soit organisé au plus près des besoins et des possibilités du terrain. Il n'est pas envisageable que deux écoles géographiquement proches mobilisent chacune un enseignant volontaire alors que les élèves pourraient parfois être regroupés sur un même site. A vouloir fonctionner ainsi, les bonnes volontés risquent de s'essouffler très rapidement.

Il faut aussi d'ores et déjà anticiper sur les vacances scolaires de printemps : les enseignant.e.s auront mérité ces vacances mais il faudra peut être encore prévoir la prise en charge des enfants de soignants. Par quelles personnes et comment cet accueil sera-t-il alors organisé ?

Les collègues de bonne volonté ne manquent pas mais beaucoup hésitent aujourd'hui car ils craignent pour leur propre santé. Aussi, nous vous demandons Monsieur l'Inspecteur d'Académie de faire le nécessaire pour que, dès que possible, nos collègues soient équipés de gants, de masques et qu'ils aient à disposition des solutions pour se désinfecter les mains.

À l'heure où les collègues montrent leur attachement à l'École de la République en la faisant vivre malgré l'adversité dans un élan d'innovations rarement vu, les sorties médiatiques de la porte-parole du gouvernement choquent et provoquent la colère de nos collègues.

Nous vous demandons au contraire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'envoyer un message de satisfaction, de soutien et d'encouragement afin que la dynamique enclenchée perdure.

En ces temps incertains, nombreuses sont les interrogations sur le maintien des diverses instances de fin d'année. Le calendrier du mouvement intra-départemental sera-t-il maintenu ? Quant à la phase des ineat/exeat, la circulaire du département des Landes exige un retour des dossiers pour le vendredi 10 avril 2020. Or, à ce jour, certains départements (les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées) très convoités par nos collègues landais n'ont toujours pas publié leur circulaire départementale. Nous vous demandons donc de faire preuve de bienveillance quant à ces demandes qui pourraient demeurer incomplètes à la date du 10 avril.

Pour en revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, nous allons étudier les demandes de départ en formation CAPPEI. Comment expliquer que cette année, l'intégralité des demandes de départs en formation ne nous ait pas été communiquée ? En ne nous transmettant que la liste des candidats potentiellement retenus, il nous a été impossible de faire correctement notre travail de commissaire paritaire.

Concernant les départs en congés de formation professionnelle, cette année, de nombreux collègues ont postulé, dépassant l'enveloppe départementale allouée. Les formations demandées laissent entrevoir un véritable besoin de mobilité professionnelle. La lecture attentive des documents transmis nous interroge quant aux critères retenus par l'administration pour départager les demandes de nos

collègues. Au SE-Unsa, nous demeurons attachés aux critères établis antérieurement et resterons attentifs à ce que les décisions actées aujourd'hui soient définitives.

Pour conclure, au SE-Unsa, nous considérons que la situation actuelle appelle une responsabilité partagée à laquelle les représentants des personnels peuvent prendre toute leur part. Aussi, même s'il est difficile de mesurer aujourd'hui la durée et les conséquences de cette crise, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'être associés au calendrier à venir dans un souci de maintien du dialogue social sur notre département.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les élues en CAPD du SE-Unsa des Landes,

Nathalie MARSAN et Elodie DARZACQ